



Les nouveaux cantons de l'Aveyron

Depuis les élections de mars 2015, le département de l'Aveyron comprend 23 cantons au lieu de 46 auparavant. Le conseil départemental compte 46 conseillers départementaux, 23 femmes et 23 hommes. Les nouveaux cantons ont une population comprise entre 10 000 et 14 500 habitants en 2012.

Philippe Duprat, Fabien Battle

Deux fois moins de cantons : 23 au lieu de 46

Suite au nouveau découpage cantonal défini par décret début 2014, l'Aveyron se compose de 23 cantons, au lieu de 46 auparavant (figure 1). Le canton le plus peuplé est celui de Millau-2, avec 14 463 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2012, en vigueur en 2015). Il est composé d'une partie de la commune de Millau et de cinq communes localisées à la périphérie. Le canton le moins peuplé, avec 10 045 habitants, est celui de Lot-et-Truyères (ville principale Espalion). Le canton des Causse-Rougiers est le plus vaste de la région avec 1 270 km², il regroupe 43 communes du département. Il occupe toute la partie sud du parc naturel régional des Grands Causses. À l'échelle de la France métropolitaine il occupe le 11^e rang des cantons les plus étendus. À l'opposé le canton le moins étendu est celui de Rodez-1 avec 5 km² (figure 2).

Des cantons isolés, loin de l'influence des villes

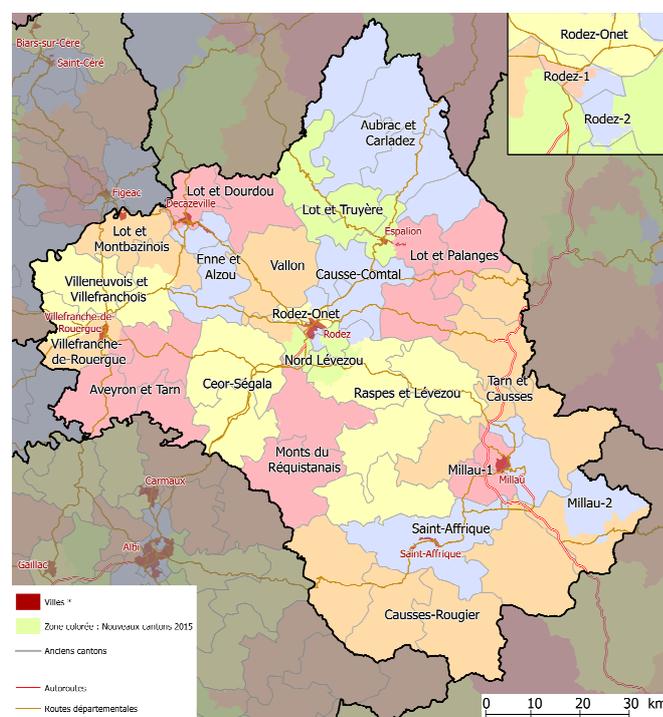
En Aveyron plus d'un habitant sur quatre (27 %) réside dans une commune isolée hors influence d'un pôle (agglomération de plus de 1 500 emplois). C'est 2,5 fois plus que la moyenne régionale (11 %). Cela concerne la totalité des habitants des cantons de Aubrac-Carladez (au nord du département) et de Causse-Rougiers et plus des trois quarts des habitants des cantons de Aveyron-Tarn (versant sud du Ségala), et de Rasper-Lézéou, entre Rodez et Millau. Le canton de Vallon a la particularité d'être entièrement localisé dans la couronne périurbaine de Rodez, au nord-ouest de l'aire urbaine.

Près d'un canton sur deux perd des habitants

Entre 2007 et 2012, 10 des 23 cantons de l'Aveyron perdent des habitants. Il s'agit principalement des cantons situés au nord du département, allant du canton de Aubrac-Carladez à celui de Aveyron-Tarn, en passant par les cantons situés en partie sur l'agglomération de Decazeville (Lot-Dourdou et Enne-Alzou) et jusqu'au canton de Villefranche-de-Rouergue. Dans le canton de Lot-et-Truyère, la baisse démographique est la plus élevée du département avec - 1,2 % par an en moyenne. Au sud du département, le canton des Causse-Rougiers perd également

des habitants (- 0,3 % par an). Parmi ces cantons en déclin démographique, quatre ont une population relativement âgée : 30 % des habitants ont plus de 65 ans, contre 24 % pour le département et 20 % à l'échelle régionale. À l'opposé, la croissance démographique est la plus forte dans les cantons de Causse-Comtal (+ 1,0 % par an), du Nord-Lézéou (+ 1,1 % par an), et de Rodez-Onet : une croissance liée à celle de la commune de Onet-le-Château (+ 1,2 % par an), alors que la commune de Rodez dans son ensemble perd des habitants (-0,5 % par an).

1 23 nouveaux cantons en Aveyron



* Sont représentées les zones bâties des seuls pôles d'emploi (unités urbaines d'au moins 1500 emplois, hors couronne)

2 Population des nouveaux cantons

Cantons de l'Aveyron	Nb de communes	Superficie km ²	Population 2012	Densité hab/km ²	Évolution annuelle moyenne (2007-2012) (%)
Aubrac et Carladez	26	862	10 389	12	-0,8
Aveyron et Tarn	19	502	10 856	22	-0,1
Causse-Comtal	7	274	11 444	42	1,0
Causse-Rougières	43	1 270	11 548	9	-0,3
Ceor-Ségala	18	474	13 809	29	0,7
Enne et Alzou	11	225	13 414	59	-0,2
Lot et Dourdou	14	284	14 042	49	-0,2
Lot et Montbazinois	16	240	11 585	48	0,5
Lot et Palanges	17	464	10 207	22	0,3
Lot et Truyère	14	359	10 045	28	-1,2
Millau-1	4	138	14 184	103	nd
Millau-2	6	299	14 463	48	nd
Commune de Millau*	1	170	22 013	130	0,0
Millau-1 hors Millau*	3	88	3 308	38	-0,5
Millau-2 hors Millau*	5	179	3 326	19	0,0
Monts du Réquistanais	14	448	10 630	24	0,0
Nord-Lézézou	4	121	12 989	107	1,1
Raspes et Lévezou	22	820	10 932	13	0,2
Rodez-1	1	5	11 434	2 541	nd
Rodez-2	2	11	12 137	1 145	nd
Rodez-Onet	2	43	13 347	310	nd
Commune de Rodez*	1	11	23 744	2 107	-0,5
Rodez-2 hors Rodez*	1	7	2 104	314	0,1
Rodez-Onet hors Rodez*	1	40	11 070	276	1,2
Saint-Affrique	11	361	12 797	35	0,2
Tarn et Causses	22	767	10 262	13	0,4
Vallon	11	296	11 972	40	1,0
Villefranche-de-Rouergue	3	108	13 168	122	-0,2
Villeneuve et Villefranchois	20	384	10 575	28	0,5
Ensemble du département	304	8 755	276 229	32	0,1

nd : non disponible

Source : Insee, Recensements 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population (exploitations principale)

Pour comprendre

Le canton est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle sont élus les conseillers départementaux.

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présentaient en binôme composé d'un homme et d'une femme, ceci afin de garantir la parité hommes-femmes. Dans chaque canton, un binôme a été élu au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée en conséquence et a conduit à un nombre de cantons deux fois moins élevé.

Définitions

La notion d'**unité urbaine** correspond à celle de l'agglomération : c'est un ensemble continûment bâti, constitué d'une ville-centre et de sa banlieue. On parle de pôle dès lors qu'il y a au moins 1 500 emplois. Les communes appartenant à une unité urbaine sont dites urbaines, les autres sont considérées comme rurales.

L'**aire urbaine** est la zone d'influence d'un pôle. Elle est constituée du pôle et de sa couronne, ensemble de communes dont une partie importante de la population résidente (40 %) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont les communes sous l'influence croisée de plusieurs pôles. Les autres communes sont dites **isolées, hors influence des pôles**.

*Certaines communes peuvent faire l'objet d'un découpage en plusieurs cantons. Le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau des communes entières, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Les chiffres de population totale pour l'ensemble des nouveaux cantons portent sur leur vrai contour. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons, ce qui explique que certaines lignes du tableau ne soient pas renseignées.

Insee Midi-Pyrénées
36, rue des Trente-Six Ponts
31054 Toulouse cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :
Bruno Mura

ISSN : 2417-1034

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° décret n° 2014-205 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Aveyron
- [Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr](#)
- « [Populations légales au 1^{er} janvier 2012 : 276 229 Aveyronnais](#) », Insee Flash Midi-Pyrénées n°18, janvier 2015
- « [Léger regain démographique en Aveyron](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°5, novembre 2014

